

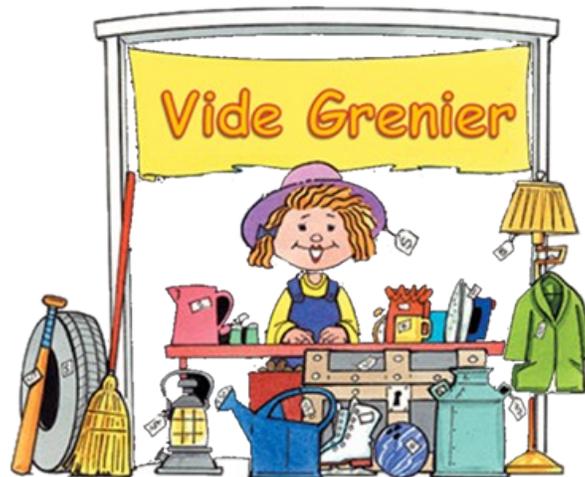
- BEIRE LE CHATEL -

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

De 8h 00 à 17h 00

VIDE GRENIER

**(Salle Polyvalente – Chemin de Lettrée
Intérieur et extérieur (parking))**



Organisé par **l'Association Saint Laurent**

Accueil des exposants à partir de 7H00

Restauration et buvette sur place

Contact : Maria MONNOT au 06.47.96.75.64

monnotmaria@aol.com

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER

Date : 15 Septembre 2019

Lieu : Salle Polyvalente BEIRE LE CHATEL (intérieur / extérieur)

Organisateur : Cette manifestation est organisée par l'Association Saint Laurent - 34 Route de Dijon - 21310 BEIRE LE CHATEL,
Contact : 06 47 96 75 64

Article 1 : Obligations légales (décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 – Décret du 9 janvier 2009)

TOUTE PERSONNE MAJEURE PARTICIPANT AU VIDE GRENIER DEVRA FOURNIR :

- SON NOM
- SON ADRESSE
- UNE PIÈCE D'IDENTITÉ CONFORMEMENT A LA LOI EN VIGUEUR (photocopie **OBLIGATOIRE**). Ces informations seront consignées dans le registre de police légal tenu à cette occasion.

Article 2 : Le prix de l'emplacement est de **5,00 € le mètre linéaire en intérieur ET 2,00 le mètre linéaire en extérieur**, non remboursés en cas de non-participation. Seule une annulation de la manifestation par arrêté municipal ou préfectoral permettra un remboursement du droit de place. Aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'intempéries.

Article 3 : Cette manifestation se déroule à la salle polyvalente de BEIRE LE CHATEL, Chemin de Lettrée en intérieur et extérieur (parking), Le choix des emplacements sera décidé par les organisateurs lors de l'inscription. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. L'installation doit être effectuée impérativement dès réception de l'emplacement.

Il est interdit de modifier la disposition de ou des emplacements ou de les revendre. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

L'installation des participants s'effectuera le matin **entre 7h00 et 8h00**. L'accueil des visiteurs débute à 7h00 et se termine à 8h00. Les participants s'engagent à rester sur place jusqu'à 17H00.

En intérieur, Les exposants devront venir équipés de leur propre matériel (tables, chaises, abris,) qui seront sous leur propre responsabilité tout au long de la manifestation.

Fermeture du site à 19h00.

Article 4 : En intérieur, il sera fourni 2 chaises mais les tables sont louées 3,00 pièce exclusivement réservées aux exposants situés à l'intérieur de la salle polyvalente. A l'extérieur (parking), les exposants devront venir équipés de leur

propre matériel (tables, chaises, abris,) qui seront sous leur propre responsabilité tout au long de la manifestation.
Fermeture du site à 19h00.

Article 5 : L'inscription est ouverte **aux particuliers et professionnels majeurs**, sous réserve de ne pas vendre des produits neufs ou volés ainsi que ceux achetés sur le site le jour même ou des reproductions d'objets anciens. Le stand sera tenu obligatoirement par la personne majeure qui s'est inscrite. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations ou accidents survenus au cours de la manifestation. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Dans cet esprit, chaque participant déclare faire son affaire personnelle de toutes assurances concernant cette manifestation et déclare renoncer à tous les recours à l'encontre des organisateurs, ses assurances et la commune en cas de dommages.

Article 6 : Aucun véhicule ne sera autorisé sur l'emplacement sauf accord exceptionnel de l'organisateur. Un parking gratuit est mis à disposition pour les autres véhicules (espace Rocca)

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus ou à les mettre à la décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes. L'organisateur aura à votre disposition des sacs poubelles.

Article 8 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne serait pas acquitté des obligations qui lui incombent. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation. **Plus aucune aucune inscription ne sera prise après le 8 Septembre 2019.**

Article 9 : L'organisateur se réserve le droit exclusif de vente des produits alimentaires et boissons.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 8 Septembre 2019

Le dossier d'inscription devra être renvoyé dûment rempli et signé, accompagné de :

- un chèque libellé à l'ordre de l'Association Saint Laurent correspondant au nombre de ml réservés et matériel éventuellement réservé (voir tarif ci-dessous)

- l'attestation sur l'honneur ci-jointe

À : Association Saint-Laurent – Xavier DE TORCY
34, route de Dijon – 21 310 BEIRE LE CHATEL

INSCRIPTION VIDE - GRENIER

- PERSONNE PHYSIQUE ou MORALE -

Je soussigné(e),

NOM

Prénom

Société

Adresse actuelle : N°..... Rue

Code postalVille

Téléphone/...../...../..... Email@

M'inscrit au vide-grenier organisé par l'Association Saint Laurent le Dimanche 15 Septembre 2019 à BEIRE LE CHÂTEL (21 310) selon le tarif suivant :

		Nombre de ml	Tables (1,20 m) (3 euros pièce)	Total Prix en euros
Emplacement intérieur	5 euros le mètre (matériel non fourni)			
Emplacement extérieur	2 euros le mètre (matériel non fourni)		Non fourni	

Fait à le

Signature :

Aucune Inscription ne pourra être retenue sans les documents demandés.

Toute fausse déclaration sera susceptible d'engendrer des poursuites pénales à l'encontre de l'exposant.
A la demande des Autorités (Mairie ou Gendarmerie) cette attestation pourra être présentée.